

Délibération n° 2023-06-01**Convention financière avec la Ville de LONS LE SAUNIER pour la reprise du CET
de Madame Emilie OUDOT**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-06-01

**Convention financière avec la Ville de LONS LE SAUNIER pour la reprise du CET
de Madame Emilie OUDOT**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Considérant que le Code Général de la Fonction Publique prévoit en son article L621-5 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement,

En vertu de ce décret, la convention en annexe a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de Madame Emilie OUDOT, dans le cadre de sa mutation de la Commune de LONS LE SAUNIER au CCAS de FRANCHEVILLE.

À compter de la date effective de mutation, la gestion du C.E.T incombe au CCAS de FRANCHEVILLE. Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que Madame Emilie OUDOT puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies dans la collectivité d'origine.

Compte tenu que 16 jours acquis au titre du C.E.T. dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 2 160 € sera versée avant le 30/06/2023 par la Commune de LONS LE SAUNIER conformément à la convention annexée à la présente délibération.

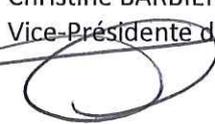
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** les termes de la convention, **A L'UNANIMITÉ**
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tout autre document s'y afférent et tout avenant éventuel, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS




Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-06-02

Tarifs repas dansant « Semaine Bleue »

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-06-02

Tarifs repas dansant « Semaine Bleue »

Rapporteur : Christine BARBIER

Dans le cadre de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées, appelée « Semaine Bleue », le Centre Communal d'Action Sociale propose un repas dansant, en partenariat avec le Comité des Anciens.

Aussi il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués aux participants lors de cette manifestation. Le traiteur propose un repas à prix coûtant de 19,80 €. En cas d'annulation d'une personne inscrite, aucun remboursement ne sera effectué si le repas est commandé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

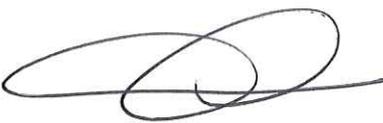
- **FIXE** le prix du repas dansant à 19,80 € par personne franchevilloise ou adhérente au Comité des Anciens de Francheville et à 25 € par personne non franchevilloise, **A L'UNANIMITÉ**

La recette sera encaissée sur la régie « ateliers sociaux » - compte 7088 « Autres produits d'activités annexes » du budget du CCAS.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS


Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-03

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-06-03

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes

Rapporteur : Christine BARBIER

Une régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes a été créée auprès du CCAS en 1983 pour permettre le recouvrement de ces recettes. Le produit annuel encaissé sur cette régie est d'environ 1 200 €.

Le comptable public a demandé d'optimiser le nombre de régies au CCAS en supprimant le cas échéant les régies pour lesquels les volumes encaissés sont relativement faibles. Il est donc proposé de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes tout en maintenant la possibilité d'encaisser ces recettes sur la régie de recettes « ateliers sociaux et autres produits divers » du CCAS.

Cette opération revient ainsi à fusionner deux régies de recettes pour faciliter la gestion administrative.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **SUPPRIME** la régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes à compter du 1^{er} juillet 2023, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS


Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS


Centre
Communal
d'Action Sociale
de
Francheville
69340

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-04

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement du prix des ateliers-animations à la Résidence autonomie Chantegrillet

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-04

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement du prix des ateliers-animations à la Résidence autonomie Chantegrillet

Rapporteur : Christine BARBIER

Une régie de recettes pour l'encaissement du prix des ateliers-animations à la Résidence autonomie Chantegrillet a été créée en 2002 pour faciliter le recouvrement des recettes auprès des participants (ateliers équilibre, art floral...). Le produit annuel encaissé sur cette régie est d'environ 300 €.

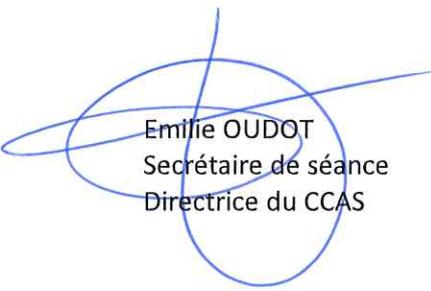
Le comptable public a demandé d'optimiser le nombre de régies au CCAS en supprimant le cas échéant les régies pour lesquels les volumes encaissés sont relativement faibles. Il est donc proposé de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement du prix des ateliers-animations à la Résidence autonomie Chantegrillet tout en maintenant la possibilité pour les participants de régler leur participation auprès de la régie de recettes qui encaisse actuellement les loyers des résidents.

Cette opération revient ainsi à fusionner deux régies de recettes pour faciliter la gestion administrative.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **SUPPRIME** la régie de recettes pour l'encaissement du prix des ateliers-animations à la Résidence autonomie Chantegrillet à compter du 1^{er} juillet 2023, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS


Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS


Centre
Communal
d'Action Sociale
de
Francheville
69340

Délibération n° 2023-06-05

Contrat Miléade – Séjour seniors en vacances

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Publication le 14/06/2023

Délibération n° 2023-06-05

Contrat Miléade – Séjour seniors en vacances

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Le CCAS organise un séjour dans le cadre du programme « Seniors en Vacances » en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

Cette année, la destination choisie est en Haute Savoie à Morzine pour la période du 25 au 29 septembre 2023.

Il convient de signer une convention avec Miléade précisant les tarifs et les modalités du séjour.

La dépense sera imputée au compte 6288 « Autres services extérieurs » du budget du CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer le contrat ci-joint, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-06

**Antenne Logement : Renouvellement de la Convention de mise à disposition
Salle de réunion du CCAS**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Publication le 14/06/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-06

**Antenne Logement : Renouvellement de la Convention de mise à disposition
Salle de réunion du CCAS**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

L'association Antenne Logement agit depuis 1995 pour le droit au logement pour tous et pour la mixité sociale, sur son territoire d'intervention (Francheville, Tassin, Ste-Foy-les-Lyon, Lyon 5ème).

Son rôle : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes en recherche d'un logement et aide à l'installation par la fourniture de mobilier.

Afin de permettre à l'association de recevoir le public de la commune, il est proposé de mettre à disposition la salle de réunion du CCAS, les mardis après-midis (ou matins en fonction de la réservation).

Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Une convention, ci-annexée, précise les conditions d'utilisation.

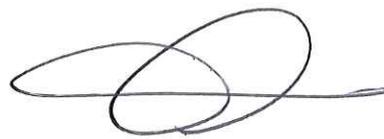
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe, A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emille OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS




Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023

Délibération n° 2023-06-07

**Avenant n° 2 à la convention d'occupation d'un bureau au CCAS
par la Maison de la Métropole**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9
Nombre de votre Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-06-07

**Avenant n° 2 à la convention d'occupation d'un bureau au CCAS
par la Maison de la Métropole**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Pour rappel, la Maison de la Métropole accueille le public Franchevillois dans son antenne de Craponne pour exercer ses missions (accompagnement social, protection de l'enfance, PMI, etc...) et accueillir le public correspondant. Ainsi, des Franchevillois en dépendent.

La MDM a sollicité le CCAS de Francheville, afin d'assurer de manière temporaire, un service minimum de proximité pour les Franchevillois en difficulté de mobilité et ainsi tenir des rendez-vous sociaux au sein des locaux du CCAS.

Pour répondre à cette demande, il a été mis à disposition un bureau au Centre Communal d'Action Sociale de FRANCHEVILLE pour un travailleur social chargé de l'accompagnement social de Franchevillois ne pouvant se déplacer à l'antenne de Craponne.

Cette mise à disposition temporaire du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 a été formalisée par une convention qui précise les conditions d'utilisation puis par un avenant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

La Maison de la Métropole a de nouveau sollicité le CCAS afin de prolonger de 6 mois la mise à disposition, selon les mêmes termes et en maintenant en parallèle sa recherche de locaux pour remettre en place des permanences sur Francheville pour tous ses services.

Il est donc proposé un avenant à la convention, en annexe, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant à la convention ci-joint et tout acte afférent **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS


Centre
Communal
d'Action Sociale
de
Francheville
69340


Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-06-08

Convention de subvention 2023 : accompagnement des bénéficiaires du RSA

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de votants : 9

Nombre de vote Pour : 9
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Publication le 14/06/2023

Délibération n° 2023-06-08

Convention de subvention 2023 : accompagnement des bénéficiaires du RSA

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Depuis 2005, le CCAS de Francheville a conventionné avec le Conseil Général du Rhône, puis par la suite avec La Métropole de Lyon, afin de contribuer à l'instruction des demandes de RSA et au suivi des bénéficiaires franchevillois, en vue de favoriser leur insertion sociale.

Les accords portent sur l'instruction d'une partie des demandes de RSA ainsi que sur des suivis de bénéficiaires, réalisés par les travailleurs sociaux du CCAS, sur la base de 15 places par an.

La convention opère une répartition des publics, le CCAS étant chargé des suivis RSA des personnes isolées ou en couples, sans enfants mineurs à charge.

De plus, l'accompagnement prévu par la convention porte sur des problématiques d'insertion sociale, voire très sociale : publics connaissant des difficultés multiples mettant obstacle à leur insertion professionnelle (problèmes de santé, de gestion budgétaire, logement ou hébergement précaire, isolement important). Ces personnes connaissent de grandes difficultés pour envisager un retour à l'emploi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

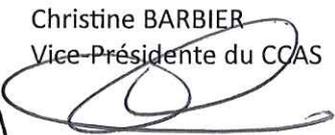
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer le projet de convention RSA ci-joint avec la Métropole pour l'année 2023, qui ouvrira droit à une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 7 804,50 € au bénéfice du CCAS, **A L'UNANIMITÉ**

La recette sera imputée au compte 7473 « Dotations et participations ».

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS




Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-06-09

**Ajout d'un supplément « Verre de vin » aux tarifs du restaurant de la
Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE	X		
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 9
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de votants : 10

Nombre de vote Pour : 10
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-06-09

**Ajout d'un supplément « Verre de vin » aux tarifs du restaurant de la
Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Le restaurant de la résidence autonomie Chantegrillet est ouvert aux résidents, à leurs proches ainsi qu'à tous les retraités de la commune de Francheville. Sa fréquentation est en forte hausse depuis 2018 avec une moyenne d'une trentaine de convives chaque midi.

D'après le règlement intérieur, seules les mets et boissons proposés sur place peuvent être consommés. Or, un certain nombre de convives souhaitent accompagner leur repas d'un verre de vin, ce qui n'est pas proposé. Pour répondre à cette demande, il est actuellement toléré que les convives apportent leur propre bouteille.

Cette solution paraît peu satisfaisante, car d'une part elle est en contradiction avec le règlement intérieur du restaurant et d'autre part elle crée des tensions entre résidents, ceux amenant des bouteilles se sentant obligés de partager. Il n'y a par ailleurs aucune traçabilité sur les boissons amenées au restaurant et aucun contrôle sur le nombre de verre bus.

Par conséquent, il est proposé, après avis et accord du Conseil de la Vie Sociale lors de sa séance du 30 mai 2023 :

1. D'approuver l'ajout d'un supplément "verre de vin" au restaurant de la résidence autonomie Chantegrillet
2. De fixer le montant de ce supplément à 1,30€
3. De mettre fin à la tolérance actuelle permettant l'apport de bouteilles de vin de l'extérieur pour consommation au restaurant, afin d'éviter les conflits et de garantir l'équité entre les résidents.
4. D'assurer une gestion adéquate de la consommation d'alcool en établissant des protocoles et des règles claires, en accordant une attention particulière à la santé et au bien-être des résidents.

La recette sera imputée au compte 7085 - Prestations délivrées aux usagers.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** l'ajout d'un supplément verre de vin à la tarification des repas servis à la Résidence Autonomie Chantegrillet à compter du 1er juillet 2023 et fixe son tarif à 1,30€, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS


Délibération n° 2023-06-10

**Proposition d'une prestation supplémentaire « Bricolage/petites réparations »
à la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mai 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS			Représentée par Eric BESSON
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE	X		
Annick TABET		X	
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 9
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de votants : 10

Nombre de vote Pour : 8
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 1

Publication le 14/06/2023

Délibération n° 2023-06-10

**Proposition d'une prestation supplémentaire « Bricolage/petites réparations »
à la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Au sein de la résidence autonomie Chantegrillet, les résidents ont la responsabilité de **l'entretien courant de leur logement** conformément à la répartition classique des charges entre locataire et propriétaire, telle que définie dans le décret n° 87-712. Cela signifie que les résidents sont tenus d'effectuer les travaux tels que le remplacement des ampoules, le débouchage des éviers et autres petites réparations de leur logement. Il revient également aux résidents locataires de prendre en charge les réparations résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'entretien des locaux ou du matériel.

Cependant, en raison de leur âge avancé et de leurs limitations physiques, les résidents rencontrent souvent des **difficultés pour effectuer ces travaux** de bricolage et leurs proches ne sont pas toujours disponibles et/ou suffisamment qualifiés.

D'un autre côté, la résidence a la responsabilité de veiller à la sécurité, au confort et au bien-être des résidents. Cela implique d'intervenir lorsque qu'il y a un risque pour la sécurité du résident (par exemple une ampoule qui ne fonctionne plus) ou lorsque des réparations plus complexes ou nécessitant des compétences spécifiques sont requises, telles que les travaux électriques ou de plomberie.

Actuellement, le référent technique se retrouve souvent sollicité pour effectuer ces réparations. Ces interventions font l'objet de demandes orales et ne sont pas systématiquement tracées ni répertoriées, ce qui rend difficile leur suivi et leur organisation.

Pour pallier ces problématiques, il est proposé de **mettre en place une prestation de bricolage/petites réparations au sein de la résidence.**

Cette prestation permettrait de répondre aux besoins des résidents en termes de réparations courantes, tout en garantissant un suivi rigoureux des travaux réalisés.

L'objectif n'est pas de se substituer aux responsabilités des résidents, mais plutôt de leur offrir un soutien approprié dans les situations où ils sont dans l'incapacité de réaliser ces travaux. Par conséquent, les réparations relevant clairement de la responsabilité des locataires continueront à leur incomber, tandis que la prestation de bricolage/petites réparations s'appliquera uniquement lorsqu'il n'y a pas de famille disponible ou pour les travaux nécessitant une expertise ou des compétences particulières.

Par conséquent, il est proposé :

1. De formaliser les demandes d'intervention en mettant en place un formulaire spécifique pour permettre aux résidents de faire leurs demandes de réparations. Les demandes seront examinées et approuvées en fonction de leur pertinence et de leur urgence.
2. De créer une grille de tarification comprenant les coûts des matériaux fournis par la résidence et les frais de main-d'œuvre du référent technique, pour garantir une tarification transparente et équitable.
3. De mettre en place un système de suivi et de traçabilité des interventions, afin de permettre une meilleure organisation des travaux, d'assurer un historique des interventions et de faciliter la gestion des coûts.
4. De prévoir une communication claire et régulière auprès des résidents, en leur fournissant, une fois leur demande effectuée, un coupon réponse avec les dates, horaires et tarifs convenus pour les interventions demandées.

La recette liée à cette nouvelle prestation sera imputée au compte 7085 - Prestations délivrées aux usagers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la mise en place d'une prestation de bricolage/petites réparations au sein de la résidence Chantegrillet à compter du 7 juin 2023, afin de répondre aux besoins des résidents, **A LA MAJORITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 6 juin 2023


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

